

BAREME CNAF MEDIATION FAMILIALE 2026

Tarif des séances de médiation **applicable au 01/01/2026**

*Merci de prévoir le règlement
en chèque à l'ordre de l'Udaf76 ou en espèces*

Revenu mensuel net (avant impôts) compris entre :		Participation par séance et par personne
- €	646,52 €	2 €
646,53 €	1 443,11 €	5 €
1 443,12 €	1 600,00 €	9 €
1 601,00 €	1 800,00 €	14 €
1 801,00 €	2 000,00 €	15 €
2 001,00 €	2 100,00 €	21 €
2 101,00 €	2 200,00 €	22 €
2 201,00 €	2 300,00 €	23 €
2 301,00 €	2 400,00 €	24 €
2 401,00 €	2 500,00 €	25 €
2 501,00 €	2 750,00 €	36 €
2 751,00 €	3 000,00 €	39 €
3 001,00 €	3 250,00 €	42 €
3 251,00 €	3 500,00 €	45 €
3 501,00 €	3 800,00 €	48 €
3 801,00 €	4 100,00 €	64 €
4 101,00 €	4 400,00 €	68 €
4 401,00 €	4 700,00 €	73 €
4 701,00 €	5 000,00 €	77 €
5 001,00 €	5 300,00 €	82 €
5 301,00 €	5 650,00 €	103 €
5 651,00 €	6 000,00 €	109 €
6 001,00 €	6 350,00 €	116 €
6 351,00 €	6 700,00 €	122 €
6 701,00 €	7 000,00 €	128 €
7 001,00 €	et plus	131 €

Détails des modalités d'application du barème :

Les revenus sont pris en compte au moment de l'entrée dans le processus de médiation familiale.

Il convient de retenir la moyenne mensuelle des revenus sur les trois mois précédents, en excluant le montant des prestations familiales et la pension alimentaire versée ou reçue pour l(es) enfant(s).

Il doit être tenu compte des revenus suivants, propres à chaque partie :

- revenus d'activité
- revenus fonciers et de placements qui apparaissent sur l'avis d'imposition
- indemnités de chômage, pension d'invalidité, pension compensatoire, indemnités journalières versées par la sécurité sociale.